

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191107-022

du 07 novembre 2019

n°022

page 1/2

**EXTRAIT :**



Nombre de membres en exercice : 39

**PRESENTS ( 25 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, U, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, E. AUDEBERT, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

**POUVOIRS ( 11 ) :** J. DUMAS donne pouvoir JP. ABELIN  
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à M. LAVRARD  
N. CASSAN FAUX donne pouvoir à J. MELQUIOND  
E. FARHAT donne pouvoir à L. RABUSSIÉ  
D. CROCHARD donne pouvoir à P. MIS  
F. BRAILLARD donne pouvoir à AF. BOURAT  
G. MESLEM donne pouvoir à M. BEN EMBAREK  
A. LAURENDEAU donne pouvoir à F. BRAUD  
M. MONTASSIER donne pouvoir à G. MAUDUIT  
C. PAILLER donne pouvoir à F. MÉRY  
G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND

**EXCUSES ( 3 ) :** M. METAIS, L. GUILLARD, Y. GANIVELLE

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

**RAPPORTEUR : Madame Corine FARINEAU**

**OBJET : Visa Été au lac - Attribution des subventions aux associations participantes**

*Dans le cadre de sa politique Enfance Jeunesse et de son Projet Educatif Local, la commune de Châtellerault souhaite permettre aux enfants, aux jeunes et aux familles d'accéder à des loisirs de qualité sur la période estivale.*

*Pour ce faire, lors de la période estivale 2019, elle a reconduit le dispositif intitulé "Visa" et proposé 112 activités sportives et culturelles en direction des enfants et des jeunes âgés de 6 à 17 ans.*

*Ces stages ont été mis en place par les services municipaux (Service Enfance Jeunesse et Service des Sports), des équipements culturels et sportifs de Grand Châtellerault (médiathèque, ludothèque) et des associations sportives et culturelles châtelleraudaises.*

*Cette année, 19 associations sportives ont été partenaires du dispositif « Visa ».*

*En fonction de critères définis (engagement de l'association : qualité de l'accueil et niveau de qualification des encadrants mis à disposition pour Visa), une subvention est versée aux associations participantes pour soutenir leur participation au dispositif.*

*Ces associations sont :*

- L'Association Sportive Basket Châtellerault,
- Le Tennis Club Châtelleraudais la Nautique,
- Le Châtellerault Rugby Athlétic Club,
- L'École de Karaté Shotokan,
- Le Spéléo Club Châtellerault,
- Le SNC Aviron,

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**ACTE N° CM-20191107-022**

**du 07 novembre 2019**

**n°022**

**page 2/2**

- Le CSAD-C : sections gymnastique, volley, natation, kayak
- L'association Chenev'ailes ULM,
- L'Initiation Education Moto,
- Le Club Alpin Français,
- Le club Chatel Nordic 86,
- L'association captain Némó
- Les Lions châtelleraudais
- Crow family hip hop
- Châtel'tennis
- Compagnie des archers du Val de Vienne

*Les montants attribués aux différentes associations sont annexés au tableau joint à la présente délibération.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

**VU** la délibération n° 29 du conseil municipal du 22 mai 2019 portant sur l'organisation de Visa 2019

**CONSIDÉRANT** que les associations, au vu du bilan définitif, ont honoré leurs engagements et rempli les critères d'évaluation de leur participation,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer la subvention aux associations selon le tableau annexé, pour le dispositif "Visa"

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 422.3 / 6574 / 5300

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service  
juridique**

**Nadège GROLMIER**

